

Le Moot Court CEDH

Le Moot Court CEDH consiste en une **simulation de procès** qui oppose plusieurs équipes de deux ou trois étudiant-e-s à propos d'un cas pratique fondé sur la **Convention eu-ropéenne des droits de l'homme** (CEDH). Il est organisé par l'association Plaider les droits de l'homme (PLDH ; cf. ci-dessous) dans le cadre du **master Droits de l'homme** de l'Université de Strasbourg (Unistra), en collaboration avec l'Albert-Ludwigs-Universität de Fribourg-en-Brisgau. L'exercice débute par un **séminaire** intensif d'introduction d'une semaine. La simulation proprement dite comporte une **phase écrite** (rédaction de mémoires en requête et en défense) et une **phase orale** durant laquelle les participant-e-s plai-dent devant des jurys d'expert-e-s et de praticien-ne-s qui évaluent leurs prestations. Le concours se termine par une **finale** qui réunit les deux meilleures équipes.

Président-e-s du jury de la finale, ces dernières années

2017	Michael O'Boyle, ancien greffier adjoint de la Cour européenne des droits de l'Homme
2016	Nicolas Michel, ancien Secrétaire général adjoint des Nations-Unies
2015	Enrico Letta, ancien Premier ministre italien
2014	Ryszard Komenda, représentant à Moscou du Commissaire aux droits de l'Homme de l'ONU
2013	Paul Mahoney, juge à la Cour européenne des droits de l'Homme
2012	Johannes Masing – juge à la Cour constitutionnelle fédérale (Allemagne)
2011	Michele de Salvia – ancien jurisconsulte de la Cour européenne des droits de l'Homme
2010	Guido Raimondi – juge à la Cour européenne des droits de l'Homme
2009	Franziska Brantner – députée européenne (Verts/Allemagne)

Les cas pratiques – entièrement fictifs – du Moot Court CEDH abordent presque toujours des enjeux de **nature économique** en lien avec l'actualité. Le thème du cas porte chaque année sur une problématique « **émergente mais non émergée** » dans le monde judiciaire (voir le tableau ci-dessous). Cette méthode oblige les participant-e-s à **innover** plutôt qu'à se limiter à la jurisprudence classique. Elle permet également de réunir des jurys **pluridisciplinaires**, qui rassemblent des universitaires, des magistrat-e-s, mais aussi des entrepreneur-e-s et des praticien-ne-s dont l'expérience pratique est indispensable.

Thèmes des cas pratiques des dernières années

2017	Données personnelles		
2016	Espionnage économique	2009	Crise financière et secret bancaire
2015	Fonds de pension	2008	Droit du sport et jeux olympiques
2014	Economie viticole	2007	Internet et réseaux sociaux
2013	Equité fiscale	2006	Relations de travail et <i>whistleblowing</i>
2012	Responsabilité sociale des entreprises	2005	Industrie pharmaceutique et santé
2011	Protection des investissements	2004	Lutte contre l'obésité (taxe sur le sucre)
2010	Introduction de la voiture électrique	2003	Commerce équitable

